

Projet



**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association TEAM CHARENTE TRIATHLON**

ENTRE :

la Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée TEAM CHARENTE TRIATHLON, n° Siret 500 606 322 00021, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 26 rue de Cagouillet à Cognac, représentée par son président, Monsieur Stéphane MARSAUDON, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 20 avril 2015,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des Collectivités Territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires, les ressources propres...

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-40-Sports) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège du TEAM CHARENTE TRIATHLON par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Le versement sera effectué sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30003	00660	00037264336	17

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association TEAM CHARENTE TRIATHLON pour l'exercice budgétaire 2017 est de **2 000 €** pour les activités de l'association dont :

**Article 3 : Modalités d'application**

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 20 avril 2015.

Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
TEAM CHARENTE TRIATHLON  
Le Président,

Le Maire,

Stéphane MARSAUDON

Michel GOURINCHAS

**ANNEXE 1 : Objet social de l'association et objectifs du partenariat club sportif et Ville****1. Objet social de l'association (Extrait des statuts de l'association) :**

L'Association dite Team Charentes Triathlon fondée le mercredi 03 octobre 2007, déclarée à la Sous Préfecture de Cognac a pour objet la pratique, le développement et la promotion du triathlon, duathlon, disciplines enchaînées, ainsi que la pratique de la natation, du cyclisme, du vtt, de la course à pied, de trail, de raid et orientation.

**2. L'association se fixe pour objectifs :**

Projet 2017 : Création d'une équipe élite issue de l'école de Triathlon.

Compétitions locales : Trail de Grand Cognac en février, Aquathlon de Grand cognac en juin et le Triathlon en août.

La Ville de Cognac veut favoriser :

- La pratique sportive de compétition
- L'accès à la pratique sportive pour tous les publics
- La formation de l'encadrement technique
- La formation des bénévoles dans le cadre de la gestion administrative et comptable
- La participation à l'animation de la Ville et à la mise en œuvre de sa politique sportive
- Le maintien de l'équilibre financier de l'association

## ANNEXE 2 : Budget prévisionnel 2017



## PREVISIONNEL 2017

Période du 01-11-2016 au 31-10-2017

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 Achats		70 Prestations de services	
6020 achats stockés		7050 prestations de services	2 000,00 €
6050 matériels administratifs	1 000,00 €	7070 ventes de marchandises	8 000,00 €
6051 petits matériels	500,00 €	7083 locations	
6052 matériels et équipement sportif	1 000,00 €		
6060 achat manifestations	7 000,00 €	71 produits stockés	
6070 achats de marchandises	10 000,00 €	7110 produits stockés	
		74 Subventions de fonctionnement	
61 Services extérieurs		7410 DDCSPP / CND5	- €
6130 locations	300,00 €	7411 conseil régional	22 000,00 €
6150 entretiens et réparations véhicules	2 500,00 €	7412 conseil général	22 000,00 €
6160 primes assurances	1 500,00 €	7413 commune / OMS	2 000,00 €
6180 documentations générales		7414 Grand Cognac	6 000,00 €
		7415 Pays Ouest Charentes	- €
62 Autres services extérieurs		7416 Etat aide salarié	
6210 sous traitance manifestations	7 000,00 €		
6220 défraiements et honoraires intervenants	8 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	
6230 publicité, annonces et insertions	2 000,00 €	7540 mécénats	12 000,00 €
6241 transports collectifs		7560 licences et cotisations	8 000,00 €
6242 hébergements, restauration sportifs élites	6 000,00 €	7581 recettes sur stages	1 000,00 €
6251 déplacements sportifs élites	12 000,00 €	7582 droits d'inscription	19 000,00 €
6256 déplacements dirigeants & missions club	1 500,00 €	7583 partenariat	2 000,00 €
6257 réceptions & missions club		7584 produits divers	
6260 frais postaux, téléphone et internet	900,00 €	7585 fédérations labellisation	
6270 frais de banque	300,00 €	7586 aide fédérations	
6280 frais éd, gif, véolia	500,00 €	7587 mutation, compensation	- €
6282 frais de stages	4 500,00 €	7590 primes	500,00 €
6290 primes	19 000,00 €		
6291 récompenses	1 600,00 €	76 Produits financiers	
		7680 produits financiers	
64 Frais de personnel		77 Produits exceptionnels	
6410 salaires		7780 produits exceptionnels	500,00 €
6450 charges sociales			
65 Autres charges extérieures		781 Transfert de charge	
6516 droits d'auteurs (sacem)		(cmaea, cpam...)	
6540 pertes sur créances irrécouvrables		0 Divers	100,00 €
6581 licences	6 500,00 €		
6582 frais de mutation, compensation			
6583 droits d'engagements	2 000,00 €		
6586 affiliations & droits FFTRI et UFOLEP	1 000,00 €		
66 Charges financières			
6611 intérêts des emprunts et dettes			
6616 intérêts et agios bancaires			
67 Charges exceptionnelles			
6712 charges sur opération de gestion (véhicule)			
6718 charges manifestations exception.	2 500,00 €		
Dotations & Valorisation		Dotations & Valorisation	
Dotations	11 000,00 €	Dotations	11 000,00 €
Valorisations	20 000,00 €	Valorisations	20 000,00 €
<b>Total des charges</b>	<b>130 100,00 €</b>		
<b>Résultat (bénéfice)</b>		<b>Résultat (perte)</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 100,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 100,00 €</b>

99 100

### **Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités**

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

Indicateurs :

- 1. La pratique sportive de compétition et de loisir**
- 2. Accès à la pratique sportive pour tous les publics**
- 3. La formation de l'encadrement technique**
- 4. La formation des bénévoles dans le cadre de la gestion administrative et comptable du club**
- 5. Participation à l'animation de la Ville et à la mise en œuvre de sa politique sportive**
- 6. Maintien de l'équilibre financier de l'association**

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM\_2017\_29-DE  
Regu le 18/04/2017

Projet



**AVENANT n°2  
à la CONVENTION PLURIANNUELLE  
pour attribution d'une subvention  
pour l'exercice 2017 avec  
l'association JUDO CLUB de COGNAC**

ENTRE :

la Ville de COGNAC, représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS, dûment autorisé par délibération du 6 avril 2017,

et

L'association dénommée JUDO CLUB de COGNAC, n° de Siret 392 547 683 00020, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 122 rue de Marignan à Cognac, représentée par son président, Monsieur Christian MARCHAND, agissant pour le compte de cette association, mandatée à cet effet par le Conseil d'administration,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle adoptée par délibération du 9 avril 2015 et signée le 20 avril 2015,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de l'avenant**

Le présent avenant précise l'application de la convention pluriannuelle 2015-2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2017.

La Ville soutient le projet associatif sur les mêmes objectifs que ceux stipulés à l'article 1 de la convention pluriannuelle 2015-2017 (annexe 1).

**Article 2 – Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention globale 2017 a été étudié en référence au budget prévisionnel présenté en annexe 2. Cette annexe détaille les autres financements attendus en distinguant les

La subvention est imputée sur le budget de la Ville de Cognac (65-6574-40-Sports) et le comptable assignataire est le trésorier de la recette municipale de Cognac.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon un calendrier de versement qui parviendra au siège du JUDO CLUB de COGNAC par courrier séparé, postérieurement au vote du budget 2017. Le versement sera effectué sur le compte mentionné ci-dessous sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 4.

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
30003	00660	00037260474	60

Le montant définitif de la subvention attribuée à l'association JUDO CLUB de COGNAC pour l'exercice budgétaire 2017 est de **7 650 €** pour les activités de l'association.

### **Article 3 : Modalités d'application**

Tous les critères quantitatifs et qualitatifs au titre de l'activité sont repris dans la convention d'objectifs pluriannuelle signée le 20 avril 2015.  
Les autres dispositions sont sans changement.

Fait à COGNAC, le

Pour l'association  
JUDO CLUB DE COGNAC  
Le Président,

Le Maire,

Christian MARCHAND

Michel GOURINCHAS



### 1. Objet social de l'association (Extrait des statuts de l'association) :

L'association dite "JUDO CLUB DE COGNAC" fondée en 1950 a pour objet l'enseignement et la pratique du judo, jujitsu, kendo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A) et d'une façon complémentaire éventuellement, la pratique d'autres activités physiques, sportives et de pleine nature.

### 2. L'association se fixe pour objectifs :

Participation aux différentes compétitions et animations organisées par la Fédération. Rencontres avec d'autres disciplines d'Art Martiaux (Jujitsu Brésilien, Taekwondo, Boxe Française).

Projet du Club : entretenir la pratique du Judo et ses disciplines associées pour tous, tout en maintenant un excellent niveau sportif.

Volonté de créer une structure au dimension de la nouvelle Communauté d'Agglomération. Maintenir une formation forte en direction des jeunes.

La Ville de Cognac veut favoriser :

- La pratique sportive de compétition
- L'accès à la pratique sportive pour tous les publics
- La formation de l'encadrement technique
- La formation des bénévoles dans le cadre de la gestion administrative et comptable
- La participation à l'animation de la Ville et à la mise en œuvre de sa politique sportive
- Le maintien de l'équilibre financier de l'association

## JUDO CLUB DE COGNAC

PREVISIONNEL 2016/2017

Charges			Produits		
<b>60</b>	<b>Achats</b>		<b>70</b>	<b>Prestations de services</b>	
6020	Achats stockés	2500	7080	Prestations de services	3500
6050	Matériel administratif	200	7070	Vente de marchandises	800
6051	Petit matériel				
6052	Matériel sportif	1000	71	<b>Produits stockés</b>	
6064	Frais administratifs	500	7110	Produits stockés	2600
6071	Achats de marchandises	500			
			74	<b>Subventions</b>	
<b>61</b>	<b>Service extérieurs</b>		7410	CNDS	
6150	Entretien réparations	1500	7411	Conseil Général	
6160	Assurances	2000	7412	Cognac-OMS	7600
			7413	Autres subventions	300
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>				
6231	Frais pub.		75	<b>Autres produits de gestion</b>	
6234	Récompenses - Aides	500	7540	Dons	
6247	Transports collectifs		7580	Licences-Cotisations	36000
6248	Hotel-Resto	5000	7581	Recette stages	7000
6251	Déplacements sportifs	12000	7582	Autres recettes sportives	
6253	Dépt. Profs		7583	Partenariats	1000
6256	Missions Dépt. Dirigeants	1000	7584	Produits divers	500
6257	Réceptions	2000	7586	Aides FND	500
6260	Télécom et poste	700		Ville de Cognac	
6270	Frais de banque	200	76	Fonds propres	
6280	Divers	500	7680		
6282	Frais de stages	8000		<b>Produits financiers</b>	200
6450	Charges salariales et salaires	12000		Produits financiers	
<b>65</b>	<b>Autres charges extérieures</b>				
6581	Licences	9000			
6583	Droits d'engagements	500			
6586	Affiliations	400			
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>				
6616	Agios banque				
	<b>TOTAL</b>	<b>60000</b>		<b>TOTAL</b>	<b>60000</b>

**Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités**

Le bilan d'activités de l'association sur le déroulement de l'année précisera les atouts et les faiblesses de l'année écoulée. Il comprendra des éléments internes à l'association mais aussi les retours des différents partenaires. Il pourra également évoquer des pistes de réflexion, des suggestions, etc.

Indicateurs :

- 1. La pratique sportive de compétition et de loisir**
- 2. Accès à la pratique sportive pour tous les publics**
- 3. La formation de l'encadrement technique**
- 4. La formation des bénévoles dans le cadre de la gestion administrative et comptable du club**
- 5. Participation à l'animation de la Ville et à la mise en œuvre de sa politique sportive**
- 6. Maintien de l'équilibre financier de l'association**

AR PREFECTURE

016-211601026-20170406-CM\_2017\_29-DE  
Regu le 18/04/2017